

# REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS

## 25 AOUT 2019 EPOYE

- L'évènement aura lieu de **7h à 18h**. L'accueil des exposants se fera à partir de **6h**.
- Toute inscription acceptée par les organisateurs est définitive et aucun remboursement du droit d'inscription ne pourra être réclamé pour quelle que raison que ce soit
- Les véhicules des exposants doivent être garés sur les emplacements prévus à cet effet
- Aucun véhicule n'est autorisé à circuler sur la zone des exposants sans y avoir été invité par les organisateurs. Les véhicules n'y seront autorisés qu'au moment de la mise en place des stands (**avant 7h**) et au moment du départ (**à partir de 18h**)
- Chaque exposant n'utilisera que l'emplacement qui lui a été attribué et s'engage à ne pas exposer de marchandises en dehors de cet espace
- Chaque exposant s'engage à se conformer à la réglementation en vigueur
- Chaque exposant veillera à maintenir devant son stand un espace suffisant pour laisser passer un véhicule de secours
- Chaque exposant s'engage à ne pas vendre d'articles interdits par la loi
- Chaque exposant s'engage à ne pas vendre d'articles neufs
- Chaque exposant s'engage à ne vendre ni boissons, ni aucun produit alimentaire ni animaux
- Les ventes de boisson et restauration sont réservées aux associations organisatrices
- Le vide-grenier est réservé aux particuliers. Les professionnels ne sont pas autorisés à exposer, sauf autorisation spécifique des organisateurs (stands d'animation par exemple)
- Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de gendarmerie, des services fiscaux, des douanes et de la concurrence auxquels le registre est mis à disposition pendant toute la durée du vide-greniers
- Le matériel (tables, chaises) n'est pas fourni
- Les exposants sont responsables des dommages éventuels occasionnés par eux ou leurs préposés aux personnes, aux biens et marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements municipaux, installations, accessoires et aux visiteurs
- L'association décline toute responsabilité concernant les risques divers
- Les emplacements devront être rendus propres au départ des exposants (sac poubelle fourni)

En cas de non-respect de ce règlement, les organisateurs pourront demander à l'exposant incriminé de quitter le vide-greniers sans remboursement de l'inscription

# Vide-greniers du 25 Aout 2019 à Epoye

- Sur place vous trouverez un espace restauration et une buvette
- Les associations organisatrices vous offrent un café de bienvenue (ticket remis à votre arrivée)
- Des toilettes gratuites sont situées à l'entrée de la brocante côté rue du Chapitre. Nous vous demandons de respecter la propreté de ce lieu
- A votre arrivée, vous trouverez votre emplacement propre. Afin qu'il le reste, nous vous demandons de mettre vos déchets dans le sac poubelle qui vous est remis à votre arrivée, **et de le reprendre !**
- Pour les bouteilles en verre, un container est situé près de la salle polyvalente
- En plus de l'éclairage public, nous vous conseillons de prévoir une lampe-torche pour la mise en place des stands le matin
- Nous vous conseillons également d'être particulièrement vigilants lors de la mise en place de votre stand ainsi qu'au moment de votre départ. En effet, des vols ont déjà été constatés
- Nous vous remercions pour votre compréhension et vous souhaitons une agréable journée